

Mémoire



 Commission scolaire
du Chemin-du-Roy



Présenté conjointement par les conseils des commissaires
de la Commission scolaire des Bois-Francis
de la Commission scolaire Chemin-du-Roy
de la Commission scolaire des Chênes
de la Commission scolaire de l'Énergie
et de la Commission scolaire de la Rivière

Ce mémoire est déposé en Commission parlementaire lors des
Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no 40,
modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique
relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

Le 12 novembre 2019

Légitimité

Les cinq commissions scolaires qui couvrent les deux grandes régions administratives de la Mauricie et du Centre-du-Québec desservent près de 60 000 élèves sur un vaste territoire.

Les organisations scolaires figurent parmi les plus importants employeurs de leur région respective et prennent une part active à l'économie régionale avec des budgets combinés de plus de 768 millions de dollars attribués essentiellement aux activités liées à l'enseignement, à l'entretien des bâtiments ainsi qu'aux projets d'investissements.

Fait à signaler, les cinq entités réussissent à maintenir les frais administratifs autour de 4 % de leur enveloppe budgétaire.

Commissions scolaires Année 2017-2018	Bois-Francs	Chemin-du-Roy	Des Chênes	De l'Énergie	De la Riveraine
Élèves	13 000	20 000	13 500	11 000	5 000
Personnel	1882	3000	2321	2000	809
Budget	158 M	230 M	164 M	138 M	77 M
Activités administratives	4,3 %	3 %	4 %	4,3 %	3,8 %

Leaders de premier plan en matière d'éducation, il apparaît que les élus scolaires des régions administratives Mauricie et Centre-du-Québec sont directement touchés par la réforme que propose l'actuel projet de loi n° 40. Leur présence en commission parlementaire devient, de ce fait, d'une absolue pertinence.

Cinq organisations, une seule voix

Le projet de loi n° 40 déposé par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, Monsieur Jean-François Roberge, suscite malaise et mécontentement chez les élus scolaires des commissions scolaires de la Rivéraine, de l'Énergie, des Chênes, Chemin-du-Roy et des Bois-Francis, d'abord et avant tout parce qu'il contribue indiscutablement à éloigner l'élève de certains lieux décisionnels importants.

L'actuel projet de loi transgresse de nombreux principes et valeurs dont la démocratie, l'indépendance, la représentativité, l'équité et le respect.

Il est par ailleurs regrettable de constater qu'en dépouillant les instances scolaires de leur conseil des commissaires, le projet de loi élimine tout un palier démocratique, une bien regrettable première.

Enfin, la nouvelle configuration du conseil fait totalement abstraction de la diversité régionale, donc de la représentativité et ouvre toutes grandes les portes à des groupes de personnes qui pourraient éventuellement se trouver en conflit d'intérêt. Cette situation pourrait entraîner la perte de l'indispensable indépendance d'esprit porteuse d'équité pour les élèves.

Des décisions prises à cent lieues des élèves

C'est avec une certaine désolation que les élus scolaires constatent que l'actuel projet de loi du ministre Roberge vient en parfaite contradiction avec les propos énoncés... par le ministre Roberge. En effet, lors du dépôt du projet de loi le 1^{er} octobre dernier, le quotidien *Le Devoir* rapportait « une décentralisation des pouvoirs détenus par le ministère de l'Éducation ou encore les commissions scolaires vers les équipes-écoles, dont les membres *connaissent les élèves par leur nom.* »

Pourtant le principe de subsidiarité est mis à mal par le projet de loi qui vient accentuer la centralisation des décisions auprès du ministre qui en plus de se donner le pouvoir de déterminer les objectifs ou les cibles portant sur l'administration, l'organisation ou le fonctionnement, dictera le code d'éthique et de déontologie ainsi que la formation des futurs membres des conseils.

De la même manière, le projet de loi introduira aussi une obligation d'obtenir une autorisation du ministre avant de procéder à des travaux au-delà des montants à être décrétés par le ministre, et ceci, en dehors du maintien des actifs.

Une centralisation vers Québec, donc, bien éloignée des élèves.

Élimination pure et simple d'un palier démocratique

Il est désolant de constater qu'un groupe de gens élus démocratiquement, donc par le peuple, brime ce dernier d'un lieu pour s'exprimer, se faire élire ou élire des pairs au sein des conseils des commissaires pourtant gardiens de l'éducation au Québec depuis près de 180 ans.

Il faut d'ailleurs lire le député de Nicolet-Yamaska à l'Assemblée nationale, M. Donald Martel, qui dans les pages du *Courier Sud*, édition du 16 octobre, décrit la démocratie comme « *l'héritage le plus précieux que nous ont légué ceux qui nous ont précédés.* »

« *Quand on constate, dit encore le député de la CAQ, les difficultés qu'éprouvent toujours de nombreux pays dans le monde à se doter d'un système démocratique bien organisé, nous avons raison de nous compter chanceux de vivre au Québec et au Canada dans une société libre et paisible.* »

Cette élimination d'un palier démocratique devient donc un enjeu majeur non seulement pour le monde de l'éducation, mais pour toute la société québécoise.

Rappelons qu'en 2014, aux dernières élections, 288 247 personnes se sont prévaluées de leur droit de vote. Elles ont librement participé à l'exercice démocratique en confiant à un groupe de personnes la charge de les représenter.

Cet exercice démocratique, à n'en pas douter, aurait grandement été favorisé par une association avec le scrutin municipal et, dans la mesure du possible, avec un vote électronique qui pourtant tarde à être déployé sur le territoire québécois.

Notons enfin que la mise à l'écart – avec une rapidité sans précédent - des élus actuels vide littéralement les conseils de leur savoir et de leur histoire. L'absence de transition rendra littéralement impossible l'indispensable transfert des connaissances pour assurer une continuité.

Des principes bafoués

D'abord et avant tout, notons que le ministre réduit l'autonomie des nouvelles entités en s'accordant un pouvoir sans précédent « d'émettre, à tous moments, des directives ou des orientations portant sur l'administration, l'organisation ou le fonctionnement d'un centre. »

Aussi, si on considère que le principe d'indépendance constitue la pierre angulaire du déploiement d'une saine gouvernance, le projet de loi comporte un trou béant à cet égard.

On peut effectivement craindre que certains représentants qui siégeront au sein des conseils d'administration se trouvent en situation de conflit d'intérêts. On peut donc penser que plusieurs des échanges et des décisions pourraient être biaisés et avoir un impact potentiel sur les élèves.

À ce propos, on peut inclure la représentativité au chapitre des principes bafoués puisque la volonté ministérielle évince totalement cette préoccupation dans la composition des conseils d'administration. Actuellement, tous les secteurs du territoire de nos commissions scolaires

sont représentés et peuvent être défendus par des commissaires qui, eux, sont redevables aux citoyens des secteurs qu'ils représentent.

Le projet de loi n° 40 exclut cela et les petits milieux, les petites écoles, deviendront à risque de dépouillement voire de survie.

De plus, les élus sont d'avis que la diversité des clientèles, de leurs besoins et de leur milieu est actuellement bien défendue par l'ensemble des commissaires issus de chaque communauté qui compose la commission scolaire. De la même manière, un porte-voix des parents d'élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) vient enrichir les échanges et la prise de décision. Cette absence au sein des nouveaux conseils pourrait se traduire par un déplorable manque de considération et une possible diminution de services pour cette clientèle en difficulté.

C'est aussi ce principe de représentativité qui permet aux élus qui ont réellement mis l'élève au cœur de leurs préoccupations de veiller à ce que les décisions prises soient les plus équitables pour l'ensemble des élèves, et ce, quel que soit le milieu d'où ils proviennent.

L'équité dans la répartition des ressources s'inscrit au cœur de l'action des commissaires. Et, les résultats dans le temps leur ont donné raison.

C'est aussi fort de cette représentativité que les élus scolaires ont pu jouer un rôle actif au sein de leur communauté et travailler main dans la main à la réalisation de nombreux projets conjoints avec leurs homologues du monde municipal.

À elle seule, la Commission scolaire des Bois-Francis peut se targuer d'avoir une trentaine d'ententes scolaires municipales. Les élèves profitent d'infrastructures dont l'utilisation optimale a de quoi impressionner. Ces installations mises en commun sont utilisées à plein régime par les élèves le jour et par les citoyens les soirs et fins de semaine.

Également engagées comme partenaires au développement de leur milieu, les commissions scolaires de l'Énergie et Chemin-du-Roy ont emboîté le pas pour l'implantation d'un réseau de fibre optique et les partenariats ainsi développés leur permettent de récupérer annuellement des redevances impressionnantes de 200 000 \$ pour la première et de 130 000 \$ pour la seconde.

La Commission scolaire de la Riveraine travaille en concertation avec son milieu pour assurer la reconstruction de l'école à Saint-Sylvère, détruite par un incendie et indispensable pour la collectivité locale.

On le voit, les commissions scolaires participent au développement de leur région en investissant conjointement et en profitant de revenus supplémentaires qu'elles investissent dans des services aux élèves.

Saine gestion? Assurément, très saine gestion!

Toutefois, du point de vue de Québec, la réalité est tout autre. Et les communautés régionales n'occupent visiblement pas une place de choix au sein des préoccupations des membres du gouvernement puisque le ministre n'hésite pas à donner à son gouvernement le droit, par décret, d'apporter toute modification au territoire des centres de services scolaires, art 46 alinéa 116.

Notons que le ministre en avait déjà donné un avant-goût de ses intentions dans son *Plan de gouvernance* publié en janvier 2018 alors qu'on pouvait lire en page 8 : « *Moins coûteux et éventuellement moins nombreux, les centres de service aux écoles seront intégrés au ministère de l'Éducation.* »

On est à même de le constater, cette décision et celle visant à dépouiller les commissions scolaires d'importants pouvoirs viennent encore une fois atténuer l'autonomie des régions.

Qui plus est, l'effet combiné avec le *Projet de loi n° 37 visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec* pourrait, sans l'ombre d'un doute, avoir des effets dévastateurs sur les écoles, leurs milieux et les économies régionales.

La représentativité, l'équité et le respect sont autant de valeurs profondément inscrites dans l'ADN des élus scolaires et qui sont essentielles pour une saine gouvernance scolaire vraiment au service des milieux.

À l'instar du président de la Commission scolaire des Chênes, Me Jean-François Houle, les élus de la Mauricie et du Centre-du-Québec pensent que « les commissions scolaires doivent plus efficacement exercer des pouvoirs et du leadership régional de concertation, de complémentarité et d'équité entre les écoles, et le ministre de l'Éducation doit insister sur le « E » majuscule de sa fonction. »

| Dégager une vision partagée

Au moment où il faut parler des indispensables services aux élèves;

Au moment où il faut poursuivre tous les efforts déployés pour la réussite des élèves;

Au moment où se posent les questions récurrentes concernant le suicide des jeunes, leur insécurité alimentaire, les problèmes d'anxiété, la dépendance aux écrans et le reste, c'est le monde de l'éducation au grand complet qui aurait dû être entendu par le ministre avant le dépôt de ce projet de loi.

Monsieur le Ministre, il n'est pas trop tard!

Prenez le temps de respecter les gens et d'écouter tous ceux et celles qui, autour de vous, ont fait et font de l'éducation ce qu'elle est au Québec. Et nous sommes nombreux à vous le demander! Il est plus que temps – et c'est là notre requête première - de réunir tous « vos » partenaires de l'éducation qui, à l'occasion d'un Sommet ou d'une vaste consultation, pourraient réellement prendre part à une captivante conversation dans le respect de la contribution de chacun et devant mener à la bonification souhaitée.

Et les élus scolaires sont également vos partenaires dans le changement.

Monsieur le ministre, travaillons ensemble à dégager une vision partagée pour l'éducation des générations à venir.

